

Direction générale des services

—
Direction des infrastructures, de la
topographie et des transports terrestres

Nouméa, le 8 octobre 2010

LES ACTIONS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE POUR LUTTER CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE

La lutte contre la vitesse excessive, l'alcool au volant et la conduite sans permis de conduire constitue l'axe majeur de la politique de sécurité routière en Nouvelle-Calédonie.

Suite aux orientations définies par le conseil permanent de sécurité routière du 25 novembre 2009, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a élaboré un programme d'actions de sécurité routière pour l'année 2010 basé sur des actions préventives et répressives.

I- LES ACTIONS DE PREVENTION :

Les actions de prévention sont axées sur la sensibilisation, l'information, et des mesures visant à améliorer la sécurité des véhicules et les infrastructures routières.

1-1 : LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION :

I-1-a-: la formation des jeunes :

* une sensibilisation à la sécurité routière auprès des collégiens et des lycéens menée depuis 2005 par les services du gouvernement (informations sur les principaux facteurs d'accidents en Nouvelle-Calédonie : alcool et autres drogues, vitesse, non port de la ceinture, statistiques accidents...).

* une formation obligatoire qui sera dispensée dès 2011 dans tous les collèges auprès des jeunes de 11 à 14 ans matérialisée par la délivrance de l'attestation scolaire de sécurité routière de niveaux 1 (classe de 5^{ème}) et 2 (classe de 3^{ème}).

1-1 -b-: la sensibilisation et l'information du public :

* le lancement d'une campagne de communication « choc » destinée à responsabiliser le public face aux risques routiers et notamment la consommation d'alcool, la vitesse excessive, la prise de stupéfiants, le non port de la ceinture de sécurité. Un film télévisuel de 45 secondes, l'affichage et l'insertion dans la presse de visuels dénonçant ces fléaux sont en cours de validation. Cette campagne débutera dès la mi-novembre 2010.

* l'organisation d'une semaine « événementielle- sécurité routière en Nouvelle-Calédonie » : cette première manifestation qui se déroulera du 22 au 27 novembre 2010 aura pour objectif de permettre l'échange entre usagers et professionnels du secteur. Un certain nombre d'ateliers seront proposés afin de faire prendre conscience à la population du danger du non port de la ceinture en cas de collision (démonstration avec l'auto-choc), de l'obligation de rehausseurs pour les enfants de moins de 10 ans au travers d'un contrôle routier, et de la nécessité d'avoir un véhicule en bon état au travers d'un contrôle technique visuel. Cette manifestation touchera l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

* l'organisation, par l'association de prévention des abus d'alcool (APAA), en collaboration avec l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC), le gouvernement et la province Sud, d'opérations « capitaine de soirée ». Ces actions débiteront dès novembre 2010 et couvriront l'année 2011.

* la diffusion d'un guide de bonne conduite rappelant les consignes élémentaires avant de conduire un véhicule (vérification de la pression des pneus, du niveau d'huile,...). Ce livret a été distribué mi 2010 aux institutions, aux communes, aux stations services....

I-2-: LES ETUDES POUR MIEUX COMPRENDRE L'INSECURITE ROUTIERE :

* l'organisation d'une enquête de type « Enquête comprendre pour agir », à l'instar de ce qui se passe en métropole, sur un accident mortel survenu en juin 2010 sur la Savexpress. L'objectif est de comprendre les causes de l'accident et de proposer des solutions pour qu'un accident identique ne se renouvelle pas.

* la commande d'une étude sur le poids du handicap suite aux accidents de la route et ses diverses conséquences pour la société. Cette étude sera engagée par l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie avant la fin de l'année 2010.

1-3: LA LUTTE CONTRE LA CONDUITE SANS PERMIS:

* la réforme du permis pour l'emploi, actuellement ouvert aux jeunes bacheliers de la filière professionnelle et aux demandeurs d'emploi afin d'en faire un véritable outil d'insertion professionnelle.

* la mise en service d'un centre d'éducation routière à Koumac, et d'un centre d'examen du permis de conduire à Koné afin de permettre l'accès au plus grand nombre à la formation à la conduite et au passage des examens du permis de conduire. Ces infrastructures seront opérationnelles mi 2011.

* des mesures de lutte contre la conduite sans permis en cours d'approbation par l'assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie (interdiction de se présenter aux épreuves du permis de conduire pendant 3 ans en cas d'annulation dudit permis, réécriture de l'article 11 du code de la route).

* des proposition de réforme à présenter fin 2010 au gouvernement pour l'obtention de certains permis par l'exigence d'un minimum d'heures de conduite en circulation dans une auto-école (permis booster, cyclomoteur..).

* la mise en place en décembre 2010 de la nouvelle épreuve théorique générale du permis de conduire visant à améliorer la lisibilité des questions.

1-4: L'AMELIORATION DE LA SECURITE DES VEHICULES, DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES:

I-4-a: la sécurité des véhicules:

* l'ouverture de centres de contrôle technique à La Foa en février 2011, à Houailou en avril 2011, et à Koné en juin 2011.

* la modernisation du contrôle technique régulier des véhicules avec réparation des éléments de sécurité principaux : un projet de texte pourrait être soumis au congrès dès le premier trimestre 2011.

I-4-b : la modernisation du transport :

* la mise en place d'un réseau de transport interurbain moderne et fiable à l'instar des réseaux CarSud et Karuia : un appel d'offres d'exploitation du réseau a été lancé en septembre 2010 par le syndicat mixte des transports interurbains.

* des formations qualifiantes de chauffeur de transport en commun de personnes et de transport de marchandises : des certifications professionnelles seront instaurées en 2011.

I-4-c : la sécurisation des infrastructures routières :

* la mise en oeuvre du programme pluriannuel d'investissement sur les routes territoriales, confirmée par l'approbation par le gouvernement d'un plan quinquennal 2010 - 2014 de 13,5 milliards de francs : l'effort budgétaire annuel de 2 à 3 milliard de francs a pour objectif la mise en sécurité du réseau territorial à l'échéance 2014.

* l'actualisation de la réglementation applicable en matière de signalisation verticale, horizontale et de chantier des routes de la Nouvelle-Calédonie applicable depuis janvier 2010. Un programme, sur 3 ans, de remise à niveau de marquage au sol des routes territoriales a été engagé fin 2010.

II- LES ACTIONS DE REPRESSION :

Elles ont pour but de lutter contre la mise en danger d'autrui sur les routes néo-calédoniennes par le biais du renforcement de la réglementation routière et de moyens supplémentaires mis à disposition des forces de l'ordre.

II-1 : LE RENFORCEMENT DE LA REGLEMENTATION ROUTIERE :

Plusieurs mesures sont regroupées dans un projet de texte qui devrait être soumis à la commission permanente du congrès en novembre 2010 :

- * le renforcement des sanctions applicables aux délits routiers en relevant les peines d'amendes et d'emprisonnement au maximum prévu pour les mêmes délits en métropole (ex : peine d'amende à 1.700.000 et peine d'emprisonnement à un an pour le délit de conduite sans permis).

- * la graduation des sanctions en fonction de l'importance de l'excès de vitesse et création du délit de grand excès de vitesse en récidive puni d'une peine d'emprisonnement de 3 mois et d'une peine d'amende de 447.494 F CFP.

- * la suppression du permis blanc pour les infractions les plus graves liées à l'alcool et la vitesse.

En complément, un second projet de délibération, qui sera soumis au congrès avant la fin de l'année 2010, prévoit la réduction de la vitesse maximale autorisée en cas de conditions climatiques dégradées

II-2: DES MOYENS DE CONTROLE ET DE REPRESSION SUPPLEMENTAIRES:

- * l'organisation réglementaire de l'activité de fourrière de véhicules, permettant d'exécuter certaines mesures judiciaires (immobilisations, confiscations). Le projet de texte doit être présenté au congrès en décembre 2010.

- * le déploiement sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie de quatre radars automatiques mobiles embarqués fin novembre 2010. Ces équipements seront mis à disposition de l'Etat pour lutter contre la vitesse excessive qui demeure encore une des principales causes de l'insécurité routière.